

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 09 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
09/06/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Lancement consultation Marché subséquent n° SBLSIAREC1 (AC SBL-SIAREC) – Mur-sur-Allier, Chemin de Mur**

Délibération
n° 2022-06-34

.....
Monsieur le Président explique que, dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés sur la commune de MUR SUR ALLIER (Chemin de mur), il est nécessaire de lancer une consultation travaux avec l'accord cadre SBL-SIAREC en groupement avec le SIAREC pour l'assainissement des eaux usées.

Date de convocation :
24/05/2022

Le coordonnateur du marché subséquent sera le SIAEP de la Basse Limagne.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 40
Nombre de suffrages
exprimés : 47

Le montant du projet d'alimentation en eau potable s'élève à 37 000 € HT.

- ✓ Chemin de Mur : renouvellement conduite F100 sur 160 m + reprise de 4 branchements.

Le Comité doit délibérer afin de :

VOTE :
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

- D'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC,
- De nommer le SIAEP de la Basse Limagne comme coordonnateur du marché subséquent.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

DELIBERATION

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

- Valide le projet relatif aux travaux AEP du marché subséquent n° SBLSIAREC1 (AC SBL-SIAREC),
- Autorise le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC,
- Nomme le SIAEP de la Basse-Limagne comme coordonnateur du marché subséquent.



**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**